



CAP AGRICOLE

JARDINIER PAYSAGISTE

NIVEAU 3

APPRENTISSAGE - 2 ANS

LYCÉE
HORTICOLE
Les écoles de la nature · Hennebont



L'objectif de la formation est d'acquérir simultanément des connaissances pratiques et un savoir faire professionnel pour former des ouvriers qualifiés qui aménagent et entretiennent les espaces verts.

Le métier

Les métiers du paysage s'exercent en plein air, requièrent de solides aptitudes physiques et nécessitent une bonne connaissance de l'utilisation du végétal dans son environnement.

Le jardinier paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes ou les collectivités territoriales. Il entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagement : plantation de végétaux d'ornement, création minérale (ex: pavage, dallage, pas japonais).

Il entretient le matériel et il est en relation avec les fournisseurs ou les clients.

Alternance et évaluation

- Durée de la formation en présentiel (35 heures par semaine) :
 - 455 heures / an soit 13 semaines sur 1 an,
 - 910 heures soit 26 semaines sur 2 ans ,
- Alternance : environ 1 semaine au CFA pour 3 semaines en entreprise ;
- Contrôle en cours de formation et épreuves terminales ;
- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences ;
- Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture.





Condition d'accès

Il faut avoir minimum 15 ans si on a suivi une classe de 3^{ème}, être apte physiquement à exercer le métier (visite médicale obligatoire à la MSA) ou avoir son brevet.

Modalités d'inscription

- Un positionnement qui permet d'adapter le parcours de formation de 1 à 2 ans. Examen du dossier scolaire, entretien de motivation;
- Aucun frais pédagogique supplémentaire en cas de financement complet de la formation;
- Accessibilité pour les personnes en situation de handicap;

Service à contacter :

Secrétariat CFA

Tel: 02 97 36 23 40

Email : cfa.hennebont@educagri.fr

Contenu de la formation

Modules de formation technique professionnelle

L'enseignement qui est dispensé sur deux années comprend :

- Des modules d'enseignement général.
- Des modules d'enseignement professionnel :
 - Préparation des sols : terrassements, désherbage.
 - Plantation et protection de végétaux
 - Installation d'équipements : arrosage automatique, clôture, .
 - Réalisation de maçonnerie légère : bordures, dalles, pavés.
 - Taille des arbres et des arbustes
 - Entretien des surfaces
- Un Module d'Initiatives Professionnelles (MIP) : 'Muret de pierres sèches'

La formation se déroule sur une exploitation labellisée en Agriculture Biologique. Les travaux pratiques sont effectués sur l'exploitation du lycée convertie en bio depuis 2008.





Equipement

- Salle informatique
- Centre de ressources
- Atelier d'agroéquipement
- Plateau de maçonnerie paysagère
- Arboretum
- Jardin à l'anglaise
- Serres pédagogiques
- Hall TP

Les + de la formation :

- Sorties pédagogiques (expositions, visites, etc.)
- Actions socioculturelles
- Sauveteur Secouriste du Travail
- Accompagnement, tutorat
- Chantiers écoles

Accompagnement

Entretien semestriel avec l'équipe pédagogique :

- Aménagement de parcours individualisé
- Appui à la signature du contrat d'apprentissage
- Suivi par un référent Insertion
- Suivi par un référent formateur
- Suivi par un référent handicap

Rémunération

Salaire des apprentis ** (SMIC horaire au 01/01/2022 : 10,57 €)				
Période d'apprentissage	De 16 à 18 ans	De 19 à 21 ans	De 21 à 26 ans	Plus de 26 ans
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %

** Salaire de base pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti.

Exemples de salaires mensuel : au 01/01/2022

- Alex, 17 ans en CAPa JP 1^{ère} année : (27%) = 432,84 €
- Jérôme, 18 ans en BAC PRO AP 1^{ère} année : (43%) = 689,34 €
- Hélène, 20 ans en BAC PRO Production 2^{ème} année : (51%) = 817,59 €

Indicateurs et insertion

- Taux de réussite aux examens en 2021 : 100 %
- 7 mois après la formation (sortie en juin 2021) consultable sur : https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/etablissement?id_uai=0561732D
- Taux de satisfaction 90 % toutes filières confondues en 2021



Aides particulières

- Aide au permis de conduire
- Carte étudiante des métiers
- Allocation Personnalisée au Logement
- Loca-Pass (Dépôt de garantie pour le logement)
- Informations sur les différentes aides à la rentrée au CFA